



Vol à l'étalage : que risque t-on?

Par **stephc_old**, le **07/11/2007 à 22:49**

Bonjour,rrnJe vous écris car je souhaiterai avoir un éclaircissement au niveau du casier judiciaire (par rapport à la loi belge)rnVoici les faits: hier je me suis rendue dans un grand magasin (H&M) j'ai trouvé un accessoire sans étiquette, je l'ai pris.rnPar la suite, j'ai su qu'il coûtait 0,90 cent.rnA la sortie une vendeuse ma demandé de la suivre, de remplir un constat et de payer...ce que j'ai fait puis j'ai dû payer 20 euros de frais administratifs (ils n'ont pas appelé la police).rnJe souhaiterai savoir si je vais recevoir une lettre du tribunal et si je peux être convoquer et si cela sera mis dans mon casier judiciaire (ou ma feuille de bonne vie et moeurs).rnJe suis tout à fait consciente que voler est néffaste pour la société c'était la 1ère fois et dernière fois vu ou cela m'amène!rnJe suis très stressée par cette situation, c'est pourquoi je souhaiterai avoir de plus amples informations ou endroits à qui je peux m'adresser.rnUn grand merci d'avance.